



# Assemblée générale

Distr. limitée  
30 mai 2002  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-sixième session Cinquième Commission

Point 133 de l'ordre du jour  
**Aspects administratifs et budgétaires  
du financement des opérations  
de maintien de la paix des Nations Unies**

**Projet de résolution présenté par le Vice-Président  
à l'issue de consultations officielles**

### **Cas dans lesquels l'Organisation des Nations Unies peut faire valoir des droits à restitution pour non-respect des accords sur le statut des forces ou autres instruments**

*L'Assemblée générale,*

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général sur les cas dans lesquels l'Organisation des Nations Unies peut faire valoir des droits à restitution pour non-respect des accords sur le statut des forces ou autres instruments<sup>1</sup> et le rapport connexe du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>,

1. *Prend note* des informations contenues dans le rapport du Secrétaire général<sup>1</sup>;
2. *Rappelle* sa résolution 55/12 du 1er novembre 2000;
3. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter à une date ultérieure des renseignements complémentaires sur les questions soulevées dans son rapport concernant la République fédérale de Yougoslavie.

---

<sup>1</sup> A/56/789.

<sup>2</sup> A/56/887, par. 30 et 31.

